



Numéro 45 Printemps 2021

Conseil municipal

Maire :
Martin Soucy

Conseillers par district :

- 1 - Gilles Lavoie
- 2 - Annie Blais
- 3 - Robin Guy
- 4 - Jean-Pierre Labonté
- 5 - Alain Thibault
- 6 - Denis Dubé

Nous joindre :
40, avenue Hôtel-de-Ville
Mont-Joli (Québec)
G5H 1W8

418 775-7285, #2100

Travaux publics :
418 775-5270, #2160

www.ville.mont-joli.qc.ca



Sommaire

Mont-Joli salue le Jour de la terre	2	Du soutien pour nos amis poilus	6
Semer la résilience et le partage	3	Dates à retenir	6
Savez-vous planter des choux ?	3	Morceaux d'histoire	7
Code d'éthique nautique	4	Concours de photo	7
Des travaux de planifiés	5	Club de lecture Desjardins et plus	8
Nominations au CCU	5	Inscription au camp de jour	8



L'environnement à l'honneur

C'est avec grande fierté que le conseil municipal a dévoilé officiellement, le 22 avril, Jour de la terre, la première politique environnementale de la Ville de Mont-Joli.

Les enjeux environnementaux occupent une place de plus en plus importante dans la conversation publique. Plusieurs champs de compétences municipaux sont en lien avec l'environnement. Sans compter qu'un nombre grandissant de citoyens souhaitent vivre dans un monde plus vert.

Sous la direction de la conseillère responsable, Annie Blais, un comité composé de citoyennes et citoyen a tracé les grandes lignes de cette politique, et ciblé quelque 85 actions à mettre en place d'ici cinq ans. Par leurs suggestions ou leurs appuis, les responsables des services municipaux et mes collègues du conseil municipal ont nourri cette démarche destinée à nous rendre plus écoresponsables.

Est-ce un effet du printemps ? La présente édition est résolument verte. J'en veux pour preuve cette autre initiative destinée à améliorer notre environnement : le code d'éthique nautique distribué ces jours-ci aux résidents du lac du Gros-Ruisseau. Colonisé

par le myriophylle à épi, le lac du Gros-Ruisseau aura besoin de nos gestes les plus bienveillants au cours des prochaines années pour freiner la propagation de cette plante envahissante. Le code d'éthique nautique dicte les bons usages et pratiques à adopter sur le lac pour assurer sa pérennité. Je suis sûr qu'il suscitera l'adhésion des riverains, conscients que leurs comportements ont une influence directe sur la santé du lac.

Je tiens également à souligner cette initiative citoyenne : l'Armoire à graines, qui s'inscrit dans cette tendance en faveur de l'autonomie alimentaire. En favorisant le partage de semences, les instigateurs Marie-Phare Boucher et Kevin Boudreau sèment aussi l'idée d'un monde plus écoresponsable et solidaire. Cette armoire et son contenu sont installés à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

Quelques mots enfin sur la démolition prochaine du Stade du Centenaire. Cette décision est le fruit d'un long processus qui nous a amenés à analyser différentes possibilités. Dans tous les cas, la conservation du bâtiment à des fins d'autres usages se butait à des obstacles de taille. L'isolation, le retrait du fréon, le remplacement de la toiture auraient entraîné à eux seuls des coûts trop élevés pour envisager transformer le bâtiment, qui ne comporte pas au demeurant de grandes valeurs architecturales. En revanche, une fois libéré, le terrain pourra s'inscrire dans la trame commerciale de ce secteur.



Gilles Lavoie
District 1

Travaux publics
Ressources humaines
Fonds retraite employés
Fondation de la Ville
Office municipal
d'habitation
Comité Santé MRC de La
Mitis
Patrimoine de La Mitis



Annie Blais
District 2

Politique culturelle/CLAC
Politique familles-aînés
Parc du ruisseau Lebrun
Petit Plantarium
Comité Environnement
Fonds humanitaire
Ressources humaines
Fonds retraite employés
Éco-Mitis
Comité Stratégie jeunesse
Parc de la Rivière Mitis



Réunis dans le Parc du ruisseau Lebrun, Charline Lévesque et Mélyssa Villeneuve, deux citoyennes membres du comité environnement, le maire Martin Soucy et la conseillère responsable, Annie Blais, affichent fièrement la première politique environnementale de la Ville de Mont-Joli et son plan d'action.

Mont-Joli salue le Jour de la terre Adoption de la 1ère politique environnementale

La Ville de Mont-Joli a profité du Jour de la Terre, le 22 avril, pour lancer officiellement sa toute première politique environnementale et le plan d'action s'y rattachant.

Les enjeux environnementaux occupent une place de plus en plus importante dans le débat public et dans la société en général.

« La question environnementale est au coeur de nos actions quotidiennes. Chaque jour, nous posons des gestes qui ont une portée sur le monde qui nous entoure » souligne le maire Martin Soucy.

Dans cet esprit, la conseillère Annie Blais, responsable des questions environnementales, s'est vu confier le mandat de mettre sur pied un comité environnement et de tracer les contours de la première politique environnementale de la Ville de Mont-Joli.

Les échanges très nourris de ce comité formé de citoyens sensibles aux enjeux environnementaux ont abouti sur quelque 85 actions étalées sur cinq ans.

« En matière d'environnement, il n'y a pas de petites actions. Chaque geste compte. C'est l'addition de tous nos comportements écoresponsables qui influe positivement sur la qualité de notre environnement » rappelle madame Blais.

La politique environnementale de la Ville de Mont-Joli couvre huit thèmes : l'eau, l'air, le sol, la gestion municipale, la biodiversité, la qualité de vie, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique. Pour chaque thème, des orientations, objectifs et actions spécifiques ont été identifiés. Les actions sont classées selon un ordre de priorité allant de 1 à 3 (de maintenant à 5 ans).

Des exemples d'actions ?

Augmenter l'arborisation dans les parcs et espaces publics; installer des bornes électriques dans les stationnements de chaque édifice municipal; préserver ou prévoir des espaces naturels dans les nouveaux développements résidentiels; relancer le programme de financement des couches lavables réutilisables et y ajouter les produits d'hygiène féminines réutilisables, etc. Pour plus d'infos: ville.mont-joli.qc.ca/ville-de-mont-joli/politiques

Quand on sème la résilience et le partage

Dans un souci de favoriser l'autonomie alimentaire, deux citoyens, Marie-Phare Boucher et Kevin Boudreau, ont créé un service de distribution de semences gratuites. Depuis le 29 mars, les citoyens de La Mitis ont en effet accès à l'Armoire à graines, qui est installée dans l'entrée de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

Les jardiniers-nières peuvent y prendre les semences de leur choix et, dans une optique de partage, en faire don en retour. Des ateliers de récupération sont prévus afin d'encourager le partage de graines dans La Mitis et ainsi enrichir la diversité des potagers.

« L'objectif de l'Armoire à graines est de favoriser le partage des semences entre les Mitissiens-nes et d'accroître la résilience alimentaire de notre population en favorisant l'accès à des semences diversifiées. L'Armoire à graines a été créée en s'inspirant de la beauté de notre région et en prenant soin que le contenant (meuble) soit aussi intéressant que son contenu (semences) » soutiennent les instigateurs de cette initiative.



Bacs nourriciers

Comme par le passé, des bacs nourriciers préparés par les horticulteurs de la Ville seront installés à différents endroits sur le territoire. De petites affichettes indiqueront leurs contenus. Les gens pourront y cueillir différents légumes, une fois arrivés à maturité.

Une autre belle idée qui sème le partage !

Savez-vous plantez des choux ?

Il semble bien que oui puisque la popularité du jardinage n'a jamais été aussi grande que l'an dernier avec la pandémie et cette tendance se poursuit cette année.

Mettre les mains dans la terre, cultiver un potager ou entretenir des plantes de toutes sortes est un loisir à la portée de toutes les mains et de toutes les bourses.

Les jardins communautaires Le Petit Plantarium compte une soixantaine de lopins ou de jardinets répartis près du Centre de formation des adultes et sur les terrains de la Ville, dans le parc du ruisseau Lebrun.

La majorité des jardinets sont loués mais il en reste cinq qui n'ont pas trouvé preneurs. Les personnes intéressées à planter choux et autres légumes ou fleurs peuvent communiquer avec Christine Ross, au 418 775-7015. En plus d'être une activité nourrissante pour le corps, elle l'est aussi pour les liens qui se développent entre les jardiniers.

Bonne saison !



Robin Guy
District 3

Sécurité publique
Sécurité incendie
Comité de circulation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Comité négo/pompiers
Maison des jeunes
Parc du ruisseau Lebrun
Petit plantarium
Regroupement incendie



Jean-Pierre Labonté
District 4

Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Politique culturelle/CLAC
Accueil des nouveaux arrivants et Mérite municipal



Alain Thibault
District 5

Urbanisme
Comité d'embellissement
Développement
économique/CODEM
Finances
Sports et loisirs/construction
aréna
Murmures de la Ville



Denis Dubé
District 6

Finances
Développement
économique/CODEM
Comité circulation
Travaux publics
Sécurité publique
Sécurité incendie
Accueil des nouveaux arrivants
et Mérite municipal
Comité des dons
Urbanisme



Code d'éthique nautique

Pour assurer la pérennité du lac du Gros-Ruisseau

Depuis quelques années, le lac du Gros-Ruisseau est l'hôte, malgré lui, d'un visiteur envahissant : le myriophylle à épi. Si rien n'est fait, la plante exotique finira par coloniser complètement le plan d'eau, ce qui conduirait ultimement à sa mort.

Pour éviter un tel désastre, différents gestes ont été posés au cours des dernières années pour freiner sa prolifération.

De concert avec l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL), la MRC de La Mitis et l'Association des résidents et résidentes du lac du Gros-Ruisseau, la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ont également entamé différentes actions au cours des derniers mois pour freiner la propagation de l'intrus.

Parmi ces actions, un code d'éthique nautique a été distribué au cours des derniers jours aux riverains pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux usages en vigueur sur le lac.

N'ayant pas de portée réglementaire, le code d'éthique nautique repose avant tout sur la bonne volonté et la collaboration des riverains, deux éléments essentiels dans cette lutte au myriophylle à épi.

En gros, que dit le code ? Toutes les embarcations sont permises à l'exception des embar-

cations à ballasts.

Le lavage des embarcations est obligatoire avant et après une sortie dans le lac. Ce dernier est divisé en deux zones distinctes pour la pratique des activités nautiques motorisées et non motorisées, dont une zone à basse vitesse à moins de 100 mètres de la rive. Une troisième zone délimitée par des bouées est interdite aux plaisanciers en raison de la forte présence du myriophylle à épi. Comme cette plante se multiplie par fragmentation, l'activité nautique est totalement déconseillée dans cette zone.

Soulignons également que la pratique de sports nautiques motorisés est réservée uniquement aux riverains. Pour ce qui est de l'activité non motorisée, les non-résidents peuvent avoir accès au lac à condition d'avoir la permission d'un riverain et de suivre les recommandations contenues dans le code d'éthique nautique.

Par respect pour la tranquillité des résidents, l'activité nautique motorisée est interdite de nuit.





Des travaux de planifiés Avez-vous demandé votre permis ?

Vous prévoyez effectuer des travaux sur votre propriété ? Que ce soit pour l'installation d'une piscine ou d'un cabanon, un changement de portes ou fenêtres, ou l'aménagement de votre terrain, vous devez vous conformer aux normes en vigueur.

Pour résumé, tout changement à la propriété intérieur ou extérieur doit faire l'objet d'un permis à l'exception de la peinture. En règle générale, tout ce qui peut affecter l'évaluation de la maison requiert l'émission d'un permis.

Pour savoir quels documents fournir pour son obtention, rendez-vous sur notre site internet sous l'onglet Service aux citoyens, section Urbanisme et travaux publics.

En un seul coup d'œil, la liste des travaux intérieurs et extérieurs les plus communs vous indique quels documents fournir. Les coûts associés aux différents permis et certificats sont également mentionnés.



Bruno Desrosiers, inspecteur municipal

Dans cette section, vous trouverez aussi la réglementation de zonage de la Ville de Mont-Joli et la grille d'usages, les principaux règlements d'urbanisme et d'autres informations pertinentes.

L'inspecteur municipal Bruno Desrosiers peut être joint par téléphone au 418 775-7285 poste 2162 ou par courriel au urbanisme@ville.mont-joli.qc.ca

Programme de crédit de taxes

Vous avez des projets de construction ou de rénovation ? Saviez-vous que la Ville de Mont-Joli offre un programme de revitalisation résidentielle et commerciale. Applicable à tout nouveau bâtiment, ce programme prévoit sous certaines conditions un crédit de taxes de 100 % la première année, de 75 % la deuxième année et de 50 % la troisième année. Les immeubles visés par le programme doivent faire partie du secteur bâti depuis au moins 20 ans, ce qui représente la grande majorité du tissu urbain de Mont-Joli. Pour en savoir plus : ville-de-mont-joli.politiques.

Nominations au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Deux nouveaux membres se joignent au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il s'agit de Pierre Pineau et Alain Samson. Ils succèdent à Lauréat Ouellet et à Gaétan Pineau, deux citoyens qui ont consacré de nombreuses années à la bonne marche du comité.

Le CCU est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire : dérogation mineure, projet de construction ou de lotissement, plan d'aménagement d'ensemble, plan d'implantation et d'intégration architecturale, etc.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire.

Outre MM. Pineau et Samson, siègent au CCU les conseillers municipaux Denis Dubé et Alain Thibault ainsi que les citoyens Mélissa Brochu, Denise Lévesque, Jean-Michel Gagné et Fernand Saint-Laurent. La directrice du service d'urbanisme, Marie-Hélène Gauthier siège d'office au comité.

MERCI !



Dates à retenir

26 avril

À compter de la semaine du 26 avril, la collecte des ordures ménagères se fait aux deux semaines.

30 avril

Les clôtures à neige et abris d'hiver doivent être remisés. C'est le temps de laisser passer la lumière.

3 au 9 mai

Première des 4 ventes débarras permises par la Ville de Mont-Joli. Les autres périodes sont du 7 au 13 juin, du 13 au 19 septembre, et du 11 au 17 octobre.

25 mai

À compter de la semaine du 25 mai, la collecte des matières organiques devient hebdomadaire (une fois par semaine).

25 au 28 mai

Collecte des encombrants ou des gros rebuts du 25 au 28 mai.



Du soutien pour nos amis poilus

La campagne de financement de la Société de protection du littoral, la SPAL, aura lieu le samedi 8 mai, de 9 h à 16 h, dans le stationnement du Stade du Centenaire. S'il pleut, l'activité sera remise au lendemain.

Dans le sac les colombins de Toutou !

Quoi de plus désagréable que de mettre les pieds dans les colombins de chien. Plus poétique à dire qu'à y mettre les pieds ! Avec la fonte des neiges et l'arrivée du printemps vient aussi la mauvaise surprise de constater les excréments de chiens qui ne sont pas ramassés dans les lieux publics et parfois même sur les terrains de résidences privées.

La Ville fait appel au civisme et au respect d'autrui des propriétaires de chiens pour garder la municipalité et ses espaces publics propres. Lors de vos promenades avec votre ami à quatre pattes, apportez vos sacs et ramassez ses petits et gros colombins.

Médailles pour chiens

La Ville profite aussi de l'occasion pour

Cette campagne prend la forme d'une collecte de canettes et de bouteilles de bière, incluant les bouteilles de microbrasseries consignées. Quelques prix de participation seront offerts par tirage au sort aux gens qui auront fait don de matériel pour le refuge. Parmi les prix à gagner : une photographie d'un photographe animalier.

Menée en collaboration avec le Dépanneur du Carrefour et le Supermarché IGA Desjardins, cette campagne a pour but d'aider la SPAL à donner des soins vétérinaires supplémentaires aux chats et chatons recueillis, qui nécessitent plus que des soins de base.

Soulignons que le service de contrôle des animaux est offert sur le territoire de Mont-Joli grâce à une entente avec la Société protectrice des animaux du littoral. Ce service a pour objectif de protéger les animaux domestiques (chats et chiens). Il répond aux besoins de la municipalité afin de recueillir les animaux errants et d'informer la population. Ces petits animaux ont alors une chance d'être réclamés par leur propriétaire ou d'être adoptés par une nouvelle famille.

rappeler l'importance d'inscrire un nouvel animal ou de renouveler sa licence.

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Un chien doit porter la médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable en tout temps. Votre animal peut être enregistré à l'hôtel de ville, auprès de l'inspecteur municipal. Le formulaire d'enregistrement est aussi disponible sur notre site internet.

Pour plus d'informations : ville.mont-joli.qc.ca/urbanisme/animaux

Horaire d'été à l'Écocentre de La Mitis

Depuis la mi-avril, l'Écocentre de La Mitis a repris son horaire d'été, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 45 et le samedi, de 8 h à 15 h 45. Le dimanche, les installations sont fermées.

Morceaux d'histoire

Vous souhaitez garder un souvenir tangible du Stade du Centenaire ? En vue de sa démolition prochaine, la Ville a confié au Club Lions de Mont-Joli la vente des bancs du vieil aréna.

Quelque 800 sièges au coût unitaire de 20 \$ sont mis en vente. L'argent recueilli sera réinvesti dans l'Amphithéâtre Desjardins. Les personnes qui veulent se procurer un ou une série de bancs peuvent communiquer avec un des représentants du Club Lions, soit Régis Sirois, 418 775-2150; Alain Samson, 418 775-8280 ; ou Alain Roussel, 418 775-2967.



Concours de photo

Notre concours de photo pour illustrer le calendrier municipal 2022 est de retour pour une 3e année. Pour cette nouvelle mouture, les participants sont invités à s'inspirer du thème Je « clic » pour Mont-Joli. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement ou d'une scène qui représente à vos yeux une belle occasion de sortir votre cellulaire ou votre appareil photo pour l'immortaliser.

Le concours s'adresse à tous : amateurs ou professionnels. Treize photos au total seront sélectionnées pour illustrer la couverture et les 12 mois de l'année du calendrier municipal. Les auteur-res des trois premiers prix recevront dans l'ordre 150 \$, 100 \$ et 50 \$. Les auteurs des 10 autres photos sélectionnées recevront un billet-cadeau de la Chambre de commerce et industrie de la région de Mont-Joli-Mitis d'une valeur de 25 \$.



Les participants doivent faire parvenir leur-s photo-s à l'adresse: communicationsmj@ville.mont-joli.qc.ca. Tous les détails du concours sur le site internet de la Ville ou appelez au 418 775-7285 poste 2114.

2e versement à payer

Le 1er juin est la date limite pour effectuer le 2e versement de votre compte de taxes. Dans le contexte sanitaire, les contribuables sont encouragés à payer leurs comptes par l'entremise des services automatisés de la plupart des institutions financières.

Il est aussi possible de déposer votre paiement dans la boîte à lettres prévue à cet effet dans l'entrée de l'hôtel de ville ou de le faire parvenir par courrier à l'adresse suivante:
40, avenue Hôtel-de-Ville, Mont-Joli,
G5H 1W8



Conseils de votre Service incendie



Ne laissez pas votre barbecue sans compagnie.

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre, à la condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires.

Par souci de sécurité, les fabricants sont tenus d'y ajouter un produit qui dégage une odeur semblable à celle d'oeufs pourris ou de chou bouilli pour permettre de vous alerter en cas de fuite.

Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur, comme tous les autres appareils destinés à être utilisés en plein air. Les bouteilles de propane doivent également être entreposées à l'extérieur, en été comme en hiver.

L'utilisation de votre appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. N'utilisez donc jamais votre barbecue à l'intérieur et n'entrez jamais votre bouteille de propane à l'intérieur.



Fin de saison à l'Amphithéâtre Desjardins

L'Amphithéâtre Desjardins a fermé ses portes pour la belle saison quelques jours plus tôt que prévu, en raison de la fermeture préventive et temporaire des installations municipales, le 14 avril.

Fête nationale

Une programmation en mode cinéparc se prépare pour la Fête nationale. Plus d'informations en temps et lieu sur la page Facebook et le site internet de la Ville de Mont-Joli.

Programmation estivale

La programmation estivale du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est en préparation. À suivre également sur la page Facebook et le site internet de la Ville de Mont-Joli.



Club de lecture d'été Desjardins et plus à la biblio JLD

L'équipe du Club de lecture d'été Desjardins est de retour du 22 juin au 4 septembre sur le thème de la forêt enchantée. C'est à travers des histoires, des créations et des activités que les jeunes seront invités à découvrir les secrets bien gardés de la forêt enchantée.

Ce sera un été d'étranges rencontres, de découvertes de paysages et de livres merveilleux. À suivre !

Pour obtenir plus d'informations, contactez le personnel de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers au 418 775-7285 poste 2150 ou 2151.

Suggestions de lecture

À la recherche d'inspiration pour vos prochaines lectures? Profitez d'un jumelage littéraire avec un expert et recevez des suggestions de livres adaptées à vos goûts. Pour en profiter, remplissez le formulaire disponible au www.quoilire.ca

Une fois par semaine, la régisseuse de la bibliothèque, Julie Bélanger y va de ses suggestions de lectures et de jeux sur notre page Facebook. À entendre pour mieux lire ensuite !

Inscription au camp de jour



L'inscription au camp de jour aura lieu du 1er au 4 juin. D'une durée de sept semaines, le camp s'étend du 27 juin au 13 août. Réservé uniquement aux résidents de Mont-Joli.

Les tarifs sont les suivants : 350 \$/5 semaines; 425 \$/6 semaines; 425 \$/7 semaines. La 7e semaine est gratuite.

Des frais d'annulation sept jours avant le début du camp s'appliquent, soit 25 \$ par enfant. Frais d'inscription tardive : 25 \$ par inscription.

Expositions thématiques

Chaque mois est consacré à un thème particulier à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. À venir : le jardinage (et tout ce qui tourne autour) en mai, l'histoire du Québec (personnalités et événements marquants, etc.) en juin; l'histoire des Amérindiens (légendes, moeurs, biographies, etc.) en juillet. Pour chaque exposition, une sélection de documents en lien avec le thème sont présentés tout au long du mois qui lui est consacré.



Services en ligne

Le service de commandes en ligne, par courriel ou par téléphone est toujours en vigueur à la bibliothèque, que celle-ci soit accessible ou non au public. Les usagers peuvent retourner les ouvrages empruntés dans la chute à livres située près de l'entrée arrière.